

# 22/09/2015 – Délibération du CM

C'est à partir de cette délibération du 22 septembre 2015 que les choses commencent à se gâter.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2015 :

M. l'Adjoint Ball,

Par délibération en date du 9 septembre 2014, la Ville de Schiltigheim a décidé d'acheter l'ensemble immobilier appelé Maison «DEBUS», sis au 17 rue d'Adelshoffen à Schiltigheim pour un montant de 1 300 000,00 €.

Comme le Conseil Municipal l'a souhaité, cette acquisition permettra de conserver le cœur d'îlot en convertissant l'espace vert central en un verger appelé «DINGHOF », et de sauvegarder le patrimoine de la Ville en réhabilitant l'ancienne maison alsacienne.

Dans un souci de rationalisation du patrimoine municipal et pour financer les travaux à venir, il est envisagé de céder une partie de cet ensemble immobilier, composé d'un immeuble de rapport, de la cour et de ses annexes.

Un appel à projet sera lancé auprès d'aménageurs.

Le prix de cession souhaité est de 1 300 000,00 € HT.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission Finances, Domaines et Nouvelles Technologies et du Bureau Municipal,

**Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour une future vente d'une partie de l'ensemble immobilier «Debus», 17 rue d'Adelshoffen.

**Adopté par 35 voix , 3 contre (M. BOURGAREL, M. NISAND, Mme JAMPOC-BERTRAND) et 1 abstention (Mme MEUNIER ).**

Pourquoi l'ensemble de l'opposition n'a pas voté contre en septembre 2015 ?

Parce qu'à première vue, de la façon dont c'est présenté, il n'y avait que des avantages. Mais avec le recul, le problème de fond c'est que ce montage dénature complètement la sauvegarde de notre patrimoine alsacien. La maison du Dinghof est déplacée sans ses éléments attenants (cave, puits, grange, remise) qui eux sont broyés par le projet immobilier. Pour comprendre cela, notre association fera appel à de vrais spécialistes du patrimoine et leurs conclusions seront sans appel. La preuve, en octobre 2016, c'est l'ensemble de l'opposition qui votera contre le déplacement de la maison du Dinghof.

Un autre point qui pose problème, la Ville devait faire classer la maison du Dinghof mais elle s'en est bien gardée car cela aurait empêché la construction de tout projet immobilier dans un rayon de 500 mètres.

Que peut-on faire pour éviter que ce genre de situation se reproduise à l'avenir ?

Étendre la démarche Dinghof à l'ensemble de Schilick et rejoindre les associations citoyennes.